Les articles 10 à 12 sont ensuite adoptés. Après observations de M. Gourju l'article 13 est adopté. Il en est de même des suivants jusqu'à l'article 20.

Celui-ci a soulevé quelques observations de M. Gourju ; néanmoins, il est voté ainsi que les suivants.

M. Provot déclare qu'il votera contre ce projet dont les taxes sont élevées ; M. Gourju s'abstiendra.

Après ces observations, l'ensemble du projet est voté.

Le Sénat repousse ensuite le projet voté par la Chambre, accordant 25.000 francs pour secours aux victimes des inondations survenues dans les 13e et 5e arrondissements de Paris.

LES OCTROIS DE LILLE

M. le ministre des finances dépose un projet tendant à accorder à la ville de Lille un sursis pour l'application de la loi de 1897 sur les octrois.

Vote du sursis de 6 mois

Le Sénat adopte sans discussion ce projet qui accorde à la ville de Lille un sursis de 6 mois expirant au 1er janvier prochain.

Le Sénat adopte divers projets de taxes de remplacement et en 2e lecture, le projet relatif à la protection de la santé publique.

Enfin, le Sénat adopte : 1° le projet de loi concernant les dépenses de l'expédition de Chine ; le projet ayant pour objet de faire remise aux communes de sommes payées en excédent sur les annuités concédées en vertu de la loi de 1885 pour la construction d'établissements d'enseignement primaire, et le projet tendant à déclarer jour férié le lendemain de la fête nationale, lorsque celle-ci tombe un dimanche.

La séance, renvoyée à mardi 2 heures, est levée à 5 h. 40.

NOUVELLES DIVERSES

PARIS-BERLIN

A Cologne

Cologne, 28 juin. — L'automobile n° 122, monté par Mme du Gast, a été salué, à son passage, par une foule immense.

Les voitures 13 (Jarrott, Panhard), et 44 (Mercier, voiture légère Gladiator) ont dû s'arrêter quelques instants à Cologne à la suite de légères avaries.

Un nouvel accident

Dusseldorf, 28 juin. — Devant la station du contrôle de Cassel, les automobiles 4 (Fournier, Mors) et 6 (Girardot, Panhard) sont entrés en collision et ont pénétré dans la foule qui les entourait. Un enfant a été grièvement blessé.

Les voitures ont pu cependant continuer leur route.

A HANOVRE

Hanovre, 28 juin. — Fournier est arrivé ici premier à 2 heures 13. Une ovation lui a été faite au contrôle.

Les sauterelles

Invasion de sauterelles noires — Dégâts importants

Paris, 28 juin. — Des sauterelles noires, inconnues jusqu'ici dans nos contrées, ont fait une invasion inquiétante dans toute la Beauce.

Ces sauterelles noires sont grosses comme des mouches à miel ; elles s'élèvent devant les chevaux comme des nuées et se cantonnent et se mettent en tas dans les prairies qu'elles dévastent. Des cultivateurs en ont apporté un certain nombre au laboratoire, à fin d'examen.

Dans le département de l'Indre on signale également de grands dégâts commis dans les campagnes par ces malfaisants insectes.

LA BELGIQUE

(De notre correspondant spécial

Les pensions de vieillesse — A la Chambre des députés — Une marine marchande — Dans la garde civique — Bruges port de mer — L'affaire Tempels — Pièces fausses

Les pensions de retraite. — Jusqu'à ce jour, on a eu à examiner, à Bruxelles, près de 4,000 demandes pour l'allocation annuelle — pourtant si maigre ! — des 65 francs que la loi *octroie aux vieux travailleurs.*

Le premier paiement des pensions accordées aura lieu vers la fin du mois prochain. Les intéressés toucheront le montant du premier semestre, soit 32 fr. 50. Les pensions étant strictement personnelles, les héritiers ne pourront les toucher si le bénéficiaire est décédé dans l'intervalle, entre l'allocation et la liquidation.

A la Chambre des Députés. — La Commission chargée de l'examen du projet de loi déposé par le député Destrée, relatif à la réparation des erreurs judiciaires, vient de se réunir. Il a été adopté à la quasi unanimité des membres.

On prête aux députés flamingants l'intention de déposer un projet de loi tendant à obliger les institutions libres d'enseignement moyen, à appliquer la loi de 1887, en vertu de laquelle le flamand serait enseigné partout au même titre que le français.

Toutes les sections réunies de la Chambre, viennent d'adopter un double projet de loi relatif au repos dominical et au minimum de salaire. C'est M. Vandervelde qui a été nommé rapporteur.

Une marine marchande. — En vue de faciliter le recrutement des marins et pour avantager les jeunes gens qui désirent entrer dans la marine comme mousses, le ministre des chemins de fer a décidé que désormais l'Ecole des mousses sera ouverte à tout jeune belge qui aura navigué au moins pendant trois mois sur des navires belges ou étrangers.

Dans la garde-civique. — Des incidents tumultueux se produisent depuis quelque temps dans notre milice nationale. Les gardes-civiques se rebiffent, pour ne pas dire plus, contre l'attitude des officiers. Ces messieurs, en effet, « jouent soldat », comme on dit à Bruxelles et font marcher leurs « hommes » (?) avec des façons de capitaine Fracasse que l'on se refuse à accepter ici. On parle d'une intervention prochaine du ministre qui consisterait à donner satisfaction aux « soldats du dimanche. »

Bruges port de mer. — Le canal maritime d'Ostende à Bruges est à la veille d'être creusé. On assure, en effet, que cette colossale entreprise sera « livrée » à la fin de cette année.

L'affaire Tempels. — Tempels, le capitaine d'état-major, ami particulier du prince Albert, qui vient d'être incarcéré pour des escroqueries qui atteignent plusieurs centaines de mille francs sera, paraît-il, jugé en même temps que de nombreux civils très huppés qui se sont compromis avec le confident de l'héritier présomptif au trône de Belgique.

X.

LE SPORT

Union sportive tourquennoise

Excursion à Phalempin. — Les sections de marche et de vélocipédie ont organisé pour le dimanche 30 juin une excursion au bois de Phalempin. Tous les sociétaires de l'Ust sont invités à prendre part à l'excursion. Rendez-vous au café Delvoye, place de la République. Le départ sera donné à sept heures précises et l'on partira en groupe jusqu'à Phalempin. Allure modérée accessible à tous. Déjeuner dans le bois et excursion dans les environs. Les sociétaires obligés de revenir à Tourcoing pour le dîner quitteront Phalempin à dix heures et demie. Le second groupe restera au festival pour assister aux concerts et aux diverses attractions organisées en vue de la fête.

Entraînement. — Dès sept heures du matin, sur le terrain, les athlètes de l'Ust s'entraîneront en vue des championnats de la Société : Courses diverses, sauts, poids, disques.

SPORT HIPPIQUE

Les courses de Berck-sur-Mer

Les courses de Berck-sur-Mer auront lieu cette année sur le magnifique Hippodrome de la Mollière, un des plus beaux de France.

Le programme de cette journée comporte sept courses au trot monté ou attelé, au galop et en steeple-chase, pour lesquelles un don du président de la République et plus de cinq mille francs de prix sont affectés.

S'adresser, pour renseignements, au secrétaire de la Société, M. Ar. Becquart, publiciste à Berck.

Chronique électorale

ELECTIONS CANTONALES

A TOURCOING

Le comité républicain s'est réunie en vue de fixer le choix des candidats à présenter au suffrage des électeurs aux élections cantonales du 21 juillet.

En ce qui concerne l'élection au Conseil général dans le canton Nord-Est, l'honorable conseiller sortant ne se représentant plus, le comité, après avoir décidé de remercier M. Masure-Six, dont on ne peut méconnaître la part de services rendus au cours de son mandat, a acclamé comme porte-drapeau du parti républicain dans le canton, notre ami Henri Loridan conseiller municipal.

Henri Loridan, garçon très modeste, fit tout ce qu'il put pour décliner la candidature et ne se résolut à l'accepter que devant les instances réitérées et parce qu'on lui fit comprendre qu'il était de son devoir de le faire.

Dans le canton-sud pour le conseil d'arrondissement, la candidature du vieux démocrate qu'est M. Vincent, maire de Mouvaux, a été acclamée d'enthousiasme. Chacun se plaît à reconnaître le dévouement et le zèle apportés par le conseiller sortant qui depuis plus de 15 ans jouit à juste titre de la confiance des électeurs du canton.

Ces candidatures seront à coup sûr favorablement accueillies du corps électoral et sortiront triomphantes des urnes, le 21 juillet, nous permettant ainsi d'enregistrer deux nouvelles victoires républicaines.

A LILLE

Le trio nationalo-clérico-méliniste : la *Dépêche*, la *Croix* et l'*Echo du Nord*, aura comme candidat au Conseil d'arrondissement dans le canton Nord, M. Guilbaut, négociant en champignons, ancien rédacteur à la *Vraie France*, de sainte mémoire.

Chronique Régionale

Tentative d'Assassinat DANS L'EXPRESS BRUXELLES-PARIS à Hautmont

(Nouveaux details)

Notre enquête à Mons

A la recherche du commissaire spécial de Feignies. — A Mons. — Déclarations intéressantes. — Une bande sur les lignes belges. — Détails rétrospectifs.

Jeudi dans l'après-midi, nous nous rendons à Mons, où, nous affirme-t-on, M. Manneix, commissaire spécial de Feignies, doit se trouver. Nous n'avons pas la chance de le rencontrer ; mais nous avons la bonne fortune de tomber sur une vieille connaissance du Nord-Belge, qui nous donne des notes intéressantes, tandis que nous dégustons un bock à la *Fleur des blés*.

«Depuis longtemps sont signalés particulièrement entre Bruxelles et Mons, même entre Bruxelles et la frontière de nombreux vols de valises, sacs de voyages, etc. Des agents du chemin de fer ont même été soupçonnés, et ce devait être à tort ; mais ces vols existent, et il est certain qu'on se trouve en présence d'une bande organisée qui a des complices et des receleurs le long ou à proximité de la voie».

Nous lui passons le premier numéro du *Progrès*, mis en vente mercredi matin, et s'occupant de cette affaire sensationnelle. « Parfaitement, nous dit-il, il existe des pickpokets qui ne quittent point notre territoire, point central où aboutissent à Bruxelles, Anvers, Ostende les réseaux et les lignes de navigation de l'Europe occidentale. Notre service de la sûreté n'est pas à la hauteur du service français.

— Mais le crime a été commis en France.

— Les assassins ont probablement eu la pensée de rentrer en Belgique par le train partant d'Aulnoye à 2 heures 46 du matin. Ils dissimulaient le cadavre sous la banquette, et on ne le découvrait qu'à Paris ; ou bien encore ils le jetaient sur la voie ferrée, c'était un voyageur victime d'accident. D'une manière ou de l'autre, la police était dépistée, et eux en sûreté. »

— Nous lui signalons cette contradiction entre Sebaid et Fau, qui prétend être monté à Mons, ce qui serait établi par l'enquête.

— Peuh ! nous dit-il, ne vous emballez pas. C'est là le *hic*.

— Alors d'après vous, les assassins appartiennent-ils à une bande et ont-ils des complices ?

— Je n'en sais rien, et je n'ai pas de preuves qui me permettent de vous donner toute ma pensée. Mais, sachez-le et dites-le en France, la présence d'une bande de malandrins opérant sur nos grandes lignes n'est pas douteuse. Notre police le sait et jusqu'à cette heure ne s'en est pas ému autrement, car on n'avait signalé que des vols. Si vos commissaires spéciaux voulaient vous renseigner, ils pourraient vous confirmer cela ; car j'ai eu souvent occasion d'en parler avec plusieurs d'entre eux, d'Anor à Bray-Dunes.

— Alors vous n'admettez pas toutes les explications données pour démontrer que M. Sebaid Sala se trompe ?

— Non, puisque lui, qui cause d'ailleurs français, et son interprète, M. Van Diest, sont formels et n'ont jamais varié ; je soupçonne quelque chose là-dessous, et la police — la police belge surtout, — fera bien de veiller au grain.»

Nous quittons là-dessus notre camarade et rentrons en France, où nous recueillons quelques détails sur le départ du bandit Fau.

A Aulnoye, il y avait foule. L'assassin a été l'objet de manifestations antipathiques ; l'indignation se lisait sur tous les visages. Lui restait impassible. Ces manifestations se sont reproduites à peu près à chaque gare. Les voyageurs baissaient la tête, allongeaient le cou et simulaient de la main la chute du couperet de la guillotine. C'est peu probable cependant que l'assassin soit condamné à mort et exécuté.

La reconstitution du drame aura-t-elle lieu à Avesnes ou à Hautmont ? Jusqu'à cette heure le wagon reste sous scellés en gare d'Hautmont.

NOS REPRÉSENTANTS

Paris, 28 juin. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ensemble de la loi sur les Associations adoptée par **305** voix contre **225** (chiffres rectifiés).

Ont voté *pour* : Basly, Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Dron, Lamendin, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil-Mallez.

Absents par congé : Jonnart, Rogez.

Les autres ont voté *contre*.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Promotions de classe

Par arrêté préfectoral, les promotions de classe ci-après ont été accordées aux instituteurs dont les *noms suivent :*

1re classe. — Aux choix : MM. Descamps, à Auchy-lez-La Bassée ; Rohart, Oye ; Leclercq, Wizernes ; Mayeur, Carvin ; Dupond, Monchy-le-Preux.

2e classe. — A. Au choix : MM. Bernard, Achicourt ; Haunne, Saint-Omer, rue A. de Neuville ; Hembert, Boulogne, rue de Bréquerecque ; Lemort, Boulecq ; Grenez, Ramingbem ; Douchain, Beaurainville ; Legrand, Bapaume ; Raspail, Auchy-lez-Hesdin ; Dozinel, Bethune, rue du Marais ; Herlin, Boulogne, rue de Constantine ; Roguiez, Frethun ; Canonne, à St-Omer, place Ste-Marguerite ; Toupet, Metz-en-Couture ; Vichery, Neuville-sous-Montreuil ; Guillot, Beaurains.

B. D'après l'ancienneté de classe. — MM. Fauquembergues, à Œuf-en-Ternois ; Lebrun, à Barastre ; Prache, à Nielles-lez-Bléquin ; François, Warlus ; Daries, à Magnicourt-en-Comte ; Delaporte, à Palluel ; Poteau, Bermicourt ; Massel, St-Michel-St-Pol ; Leurs, Beussent ; Vaast, Basseux ; Salmon, Ste-Marie-Kerque ; Leblond, Lessrs ; Vieillard, Campagne-lez-Guines ; Bocquet, Carvin-Libercourt ; Louchart, Gauchin-le-Gal ; Lemaire, Campagne-lez-Wardrecques ; Caux, Hautecloque ; Drouvin, Euguinegatte ; Monchiet, Le Souich ; Hay, Collines-Beaumont ; Deruelle, Preures ; Accart, Epinoy ; Quilliot, Fresnoy-en-Gohelle ; Demaretz, Bailleulmont (décédé) ; Lecointe, Humbert ; Denoyelle, Balinghem ; Dron, Boubers-sur-Cacne ; Tabary, Bailleul-lez-Pernes ; Brassart, Pernes-en-Artois ; Dewailly, Peives ; Bruchet, Avroult ; Nicolay, Lépinoy.

MM. Benoît, Noyelles-lez-Vermelles ; Gourlain, Sempy ; Debeugny, Favreuil ; Duyme, Aire Pecqueur) ; Bertin, Cambligneul ; Brissez, Dury ; Deruy, Bayenghem-les-Seninghem ; Vincent, Izel-lez-Hameau ; Leclerc, Baucourt ; Henry, Quilen ; Deprez, Divion ; Latteux, Licques ; Bayard, Buire-au-Bois ; Quœux, Bouvigny-Boyeffles ; Cuïet, Remilly-Wirquin ; Diruit, St-Tricat ; Bruhier, Hendecourt-lez-Cagnicourt ; Lecat, Hesdigneul (Boulogne).

3e classe A. — Au choix : MM. Noiret, Avion ; Leleu, Calais (Pont-du-Leu) ; Pruvot, Simencourt ; Pintiau, Werquin : Ferand, Merck-Saint-Liévin ; Delappe, Boulogne (rue de Brequerecque) ; Tuillier, Fruges ; Tulloy, Loos-en-Gohelle ; Marei Gamdiempré ; Duponchel, Festubert ; Valloy, Le Portel.

B. — D'après l'ancienneté dans la classe : MM. Dufossé, Mercatel ; Blanquart, Bonningues-les-Calais ; Fortin, Hesdin ; Pruvost, Avesnes-le-Comte ; Dufresnes Henri, Croix ; Bourgeois, Oignies ; Grossemy, Ecurie.

MM. Lecigne, Vis-en-Artois ; Bastien, Guigny ; Leroy, Louches ; Waliez, Brêmes-les-Ardres ; Degardin, Wierre-au-Bois ; Fusillier, Calais, rue Thiers, Roussel, Recques (Ardres); Verdure, Graincourt-lez-Havrincourt ; Dufour, Verton ; Allart, Reclinghem ; Blondel, Beutin ; Retourné, Leetrem; Valentin, Eperlecques ; Moutliez, Courcelles-lez-Lens ; Valenbois, Boulogne, boulevard Eurvin ; Henissart, Ardres ; Decry, Amplier ; Lecuyer, Beaumetz-les-Aires ; Leblond, Ecquemicourt; Beuval, Vaulx ; Mehay, Wavrans ; Duval, Therouanne; Debuire, Coullemont ; Hagard, Widehem ; Fauquembergue, Airon-Notre-Dame ; Leclercq, Bavincourt ; Lantoine, Brebières.

4e classe A. au choix. — MM. Tillier, Gonnehem; Bodart, Tingry ; Dussaussoy, Fontaine-lez Croisilles ; Herment, Bailleulmont ; Benoit, Calais, rue du Vauxhall ; Barbier, Zoteux ; Poillon, Biendecques ; Alexandre, Maisoncelle, Faucon, Haisnes ; Larivière, Arras, rue Meaulens ; Créton, Autingues ; Fauquembergue, Manin ; Bachelet, Grevilliers.

B. D'après l'ancienneté de classe. — MM. Poiguant, Calais, rue du Midi ; Flament, Mery ; Petitprêt, Gennes-Ivergny ; Detœuf, Averdoingt ; Senront, Carency ; Dubois, Isques ; Sauty, Senlecques ; Lion Willencourt ; Maison, Inxent ; Delobel, Airon-St-Vaast ; Leclercq, Annay-sous-Lens ; Lepine, Berck-Plage ; Lesoing, Leetreim (Paradis) ; Caron, La Couture ; Bernard ; Boulogne, place St-Pierre ; Ricque, Hernesse ; Chequet, Douchy-lez-Ayette ; Andrien, Denier.

MM. Fournier, Siracourt , Leclercq, Hénin-sur-Cojeul ; Lenglen, Sauchy-Lestrée ; Clavier, Carvin; Preudhomme, Le Wast ; Baudelique, Tubersent; Wallet, Senighem ; Dewisme, Borset : Duchaussoy, Aix-en-Issart ; Caroulle Wacquinghem ; Jules Dauchez, Leulinghem ; Marcourt, Guines (le Marais) ; Delnouve, Lillers (Hurionville) ; Gilbert, Neuville-St-Vaast ; Dubrecq, St-Omer, rue Gambetta ; Dumoulin, Becourt ; Biart, Lefaux ; Harbomel, Loison-sous-Montreuil ; Leloire, Viny; Boulet, Baincthun (Questinghem), Saecq, Bajus ; Boucly, Baillebrune ; Taifer, Bellonne ; Fontaine, St-Inglevert ; *Delaney, Caulers.*

Titularisations. — 5e classe. — MM. Moithy, Boulogne ; Cormont, Calais, Héruy, Berck-Plage ; Godart, Boulogne ; Durand, Le Portel ; Cœugnet, Marconnelle ; Deremetz, Béthune ; Fiechelle, Hénin-Liétard ; Caprennier, Boulogne ; Revillion, Lapugnoy ; Liaval, Billy Montigny , Brebion, Calais ; Corroyette, Boulogne ; Duprot, Bruay ; Pieronne, Hénin-Liétard ; Vergeot, Montreuil-sur-Mer ; Bray, Calais ; Deremetz, Béthune ; Brame, Calais ; Souillez, St-Omer ; Dorez, Lens ; Fauquembergue, Lens ; Mastain, Leforest ; Mesmacre, St-Omer ; Sintune, Liévin ; Morel, Saint-Omer ; Monchiet, Frévent.

Nous donnerons dans le prochain numero les noms des institutrices élevées de classe et la liste des institutrices adjointes stagiaires auxquelles la titularisation est accordée.

FLÉCHETTES

La probité politique, le ralliement des cléricaux ! Ah ! Parlons-en ! N'empêche que ces naïfs de républicains *s'y laissent toujours prendre*. Le Conseil général du Nord, ému par les lamentations de la municipalité de Vieux-Berquin, votait généreusement une somme de 3.000 fr. pour l'église. L'Etat, renchérissant sur cette libéralité, accordait de son côté un crédit de 1.000 francs. Dès que les hypocrites édiles de Vieux-Berquin eurent ainsi joué le tour à l'Etat et au Département ils décidèrent, en guise de remerciments, de supprimer un crédit de 100 fr. à l'instituteur, d'en accorder un de 200 au curé et de ne pas fêter le 14 Juillet, M. le Préfet fera bien d'avoir l'œil sûr ces « républicains ralliés ».

BOURSE DE BRUXELLES

Du 28 Juin 1901

VALEURS	Comp'.	Cours précéd.	VALEURS	Comp'.	Cours précéd.
Belge 3 0/0..	96.25	96.25	La Haye....	826.25	847.50
Anvers 1887.	106 75	106.75	Monceau-B.	.. ..	650...
Bruxel. 1886	[illegible].50	108.75	Nord Charleroi	1825...	1872...
Gand 1896...	89.50	89.75	Patience-B..	755...	760...
Congo (lots).	78.62	78.62	Prod. Fléna.	3490...	3550...
B. nat. Belge	......	3300...	Rieu-du-C'..	... ..	950...
Ch. de fer Congo	[illegible]	[illegible]	Asturienne..	4775...	4800...
Cockerill....	2076...	2075 ..	Austro-Belge	255...	255...
Ougrée.....	1105...	1100...	Nébida......	......	925...
Providence..	[illegible]	2425...	N. Montagne	315...	315...
Sambre Moselle	175...	166...	V. Montagne	601.50	600...
Sarrebruck.	[illegible]	[illegible]	Dahlbusch..	... ..	800...
Tôler. d'Anvers	......	152.50	Zinc Silésie.	1165...	1175 ..
Vezin-Aulu.	580...	575...	Ateliers N. France	......	450...
Andennes...	......	1015...	Saulnes....	......	4000...
Bois-d'Avr...	480...	480...	Differdange.	85...	82.50
Briq. houillères	750...	772.50	Eich.......	......	4695...
Chevalières..	......	1262.50	Rodange....	......	[illegible]
Courcelles..	1460...	1475...	Rumelange..	1965...	1950...
Fontaine-l'Evêq.	......	770...	Briansk, un.	635...	630...
Ham-sur-S..	515...	525...	Dnéprovien.	2642.50	2625...
[illegible]	[illegible]	6250...	Makewka...	......	[illegible]
Mailll. Un..	186.50	186...	Russo-Belge.	900...	947.50

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 7 h. 40, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Lepers, adjoint, M. Carrette maire, étant retenu à Paris.

C'est M. Devernay qui remplit par intérim les fonctions de secrétaire général.

Sont absents : MM. Carrette, maire ; Dénève, Stienne Charles, Motte Eugène, Motte Edouard, Dedonker, conseillers.

M. Wattremez est élu secrétaire par 16 voix contre 9 à M. Deschodt.

M. Lepers donne lecture des modifications à apporter à la question de l'Espierre, dans le traité avec M. Delattre.

En résumé il s'agit :

Par mesure d'ordre de substituer M. le Ministre des travaux publics à M. le Ministre de l'intérieur ;

De ne pas prévoir la procédure à suivre en cas de contestation, bien que cette précédemment indiquée soit de droit ;

De stipuler dans quelles formes aurait lieu l'adjudication en cas de déchéance du concessionnaire ;

De n'exclure, de l'emploi du procédé breveté de la société J.-B. Delattre et C°, que les industriels, entreprises particulières et communes des cantons de Roubaix et de Tourcoing compris dans le bassin de l'Espierre ;

De retirer à l'inspecteur des finances chargé de la vérification, le droit de faire partie de la commission de contrôle, et de renvoyer, dans l'article 35, à l'article 32 au lieu de l'article 31 visé par erreur.

Ces modifications ayant été acceptées par le concessionnaire, suivant lettre jointe au rapport du 27 juin courant et n'entamant pas les conditions principales que vous avez approuvées, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien décider que la convention relative à l'épuration des eaux de l'Espierre subira les changements demandés par les sections de l'Intérieur et des Travaux Publics du Conseil d'Etat.

A l'unanimité des membres présent, ces modifications étant adoptées, la séance est levée à 8 heures moins 5.

Raccordement direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs. — Par arrêté préfectoral en date du 26 juin, une Commission formée pour étudier les plans et projets relatifs à l'établissement d'un raccordement direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs, est ainsi composée : MM, Dron et Motte, députés; Chatteleyn et Masure-Six, conseillers généraux; Carette, maire de Roubaix, Tettelin, ingénieur principal de la voie du Chemin de fer du Nord.

Cette commission se réunira, à l'expiration de l'enquête parcellaire, à la préfecture du Nord, le mercredi 17 juillet 1901, à 2 h. 1/2 du soir.

Violences et bris de clôture. — Jeudi, vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, la police a mis en état d'arrestation le nommé Brys Achille, âgé de 22 ans, mécanicien, inculpé d'avoir porté des coups à Stuys Maria, tisserande, 2, rue du Duc et à Coquyt Caroline, cabaretière, 3, rue de Beaurewaert. Brys a également enfoncé la porte de l'estaminet Coquyt, en compagnie de Sturbaux François, âgé de 20 ans, actuellement en fuite.

Un neveu qui vole son oncle. — Lundi dernier, M. Jules Evrard, employé, demeurant 278, rue de Lannoy, a été victime d'un vol de la part de son neveu Daniel Lava, dont la mère demeure impasse Nabuchodonosor, 81. Ce jeune homme a pris la fuite avec sa maîtresse Elvire Ducoulombier, âgée de 19 ans, demeurant 65, rue de Lannoy, à l'estaminet de M. Hespel, en emportant une cassette contenant 7560 fr. de valeurs diverses ; 420 fr. en or et 2 billets de banque de 100 fr., soit en tout 8180 francs.

Voici la liste des obligations volées qui ont été frappées d'opposition en même temps que le signalement des deux jeunes gens était envoyé dans toutes les directions :

Ville de Lyon 1880 : n°° 52 389 — 541,427 ; Ville de Bruxelles 1886 : série 17.666, n°° 16, 17, 18 ; série 32.371, n° 19 ; série 22.321. n°° 9 10. 11. 12, 13 ; série 43133, n° 10 ; série 76831, n° 23.

Obligation de Panama : n° 426999 — Rente portugaise : n°° 154984, 154985 — Canal maritime de Suez 5 0,0 au porteur, n°° 256157 — — 256159 — 256160 — 256161 — 256162 — 256168 — 256172 — Credit Foncier communale 1879 : n° 616813.

Accidents du travail. — Chez M. Richard Desrousseaux, M. Théry Honoré, tisserand, âgé de 39 ans, demeurant rue de Gênes, 9, a eu la main droite prise dans son métier.

— Chez MM. Lefebvre frères, M. Boyaert Octave, apprenti, âgé de 15 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, cour Bonnet, s'est blessé au pouce gauche en cintrant un ressort.

— Chez M. Requillart et Scrive, M. Duleu Jules, âgé de 42 ans, demeurant rue Perrot, 5, s'est blessé au pousse droit en serrant un écrou.

— Chez M. Auguste Lepoutre, M. Dasprez Jules, tisserand, âgé de 40 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Allart, 12, a eu la main gauche prise dans un métier.

— Chez M. Masurel Albert, M. Paul Priem, fileur, âgé de 54 ans, demeurant rue de France, 53, s'est contusionné le genou gauche en tombant.

— Chez les fils d'Alfred Motte, M. Auguste Leruste, aide chauffeur, âgé de 45 ans, demeurant rue du Pile, cour Bonte, a reçu un éclat de bois dans l'œil gauche.

— Au Peignage de l'Epeule, M. Alexandre Taquet, homme de peine, âgé de 27 ans, demeurant rue de l'Industrie, 113, s'est fait une contusion lombaire en levant une balle de laine.

— Chez M. Paul Delmasure, M. Louis Lefebvre, trieur, âgé de 29 ans, demeurant à Tourcoing, s'est contusionné le genou gauche en sautant d'une balle de laine.

— Chez M. Léon Leplat, vétérinaire, M. Achille Dael, 29 ans, demeurant à Tourcoing, s'est contusionné le pied

— Chez M. Masurel-Leclercq, M. François Vandevelde, 19 ans, tisserand, rue Cugnot, 66, s'est contusionné le médius droit à son métier.

— Chez Mme veuve Mille et fils, M. Louis Dupuis, rattacheur, 33 ans, rue de Lannoy, au Pont-Rouge, s'est fait une entorse du pied par suite d'un choc contre son métier.

— Chez M. Léon Allart et Cie, M. Albert Bondt, mecanicien, 25 ans, rue de l'Alma, 217, a eu le pouce droit pris à un tour.

Police des cabarets. — Un procès-verbal a été dressé par l'agent de sûreté Willaumez, à Verbecke Marie, 40 ans, cabaretière, rue Vaucanson, 26, inculpée d'avoir employé une servante sans certificat.

Procès-verbal a été également dressé à la dite servante, Marthe Claudin, âgée de 35 ans.

Maraudage. — Procès-verbal pour maraudage de fruits a été dressé à la charge des nommés Morel Désiré, 13 ans, demeurant rue du Parc, 11, et Vandeputte Henri, 12 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Dhellemme.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — L'Association dispose d'un emploi de finisseur rôtier. Prendre renseignements sur le livre d'emplois à la bibliothèque de l'Ecole.

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

WATTRELOS

Descente du parquet. — M. Delalé, juge d'instruction, est descendu à Tourcoing jeudi par le train de 2 h. 13 ; il s'est rendu à la Marlière, en compagnie de M. Bossard, commissaire de police, pour procéder sur place à l'instruction de l'affaire de cambriolage de la ferme Callens.

M. Delalé a interrogé le fermier, son domestique, Charles Hanssens, ainsi qu'un autre individu qui paraît être l'ami de Pharaïlde Devos, la servante actuellement à la maison d'arrêt de Lille et sur laquelle on a des renseignements déplorables.

Le parquet est retourné à Lille vers six heures.

Accident de travail. — Chez M. Leclercq-Dupire, Mlle Elise Samain, bobineuse, demeurant au Fort-Lillois, a heurté de l'avant-bras une barre de son métier et s'est contusionné légèrement.

Tapage et violences. — Procès-verbal pour tapage injurieux a été dressé, sur la plainte de Mme Dereu, cabaretière, à la charge de la *femme Oger Maxime, demeurant maison* Florin, à la Broche-de-Fer.

— M. Bossard, commissaire de police, a ouvert une enquête au sujet d'une plainte pour violences déposée par M. Théophile Dekimpe, cabaretier à la Houzarde, contre le nommé Henri Gilman, demeurant au Bas-Chemin.

CROIX

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Desbarbieux, maire.

M. Fauvarque, le nouveau secrétaire de la *mairie, donne lecture du procès-verbal de la* dernière séance.

M. Deleu fait une observation au sujet de la somme nécessaire à l'achat des vêtements pour les enfants pauvres.

M. Lecrenier. — La somme portée est simplement pour l'enregistrement.

M. Mullier. — Mon vœu au sujet des accotements n'est pas au procès-verbal.

M. le Maire. — Mais il a été rejeté.

M. Forter. — Nous n'avons pas un sténographe pour prendre toutes vos bêtises.

M. le Maire. — Je mets aux voix, pour savoir si ce vœu doit figurer au procès-verbal.

L'inscription est repoussé.

A ce moment, on passe à l'ordre du jour, M. le Maire se retire, car il va être donné lecture de son compte administratif. Il cède la présidence à M. Debry, doyen d'âge.

M. Dubourg. — Et l'article 52 qui dit que le conseil doit nommer le président.

M. le Maire — Ici, la place a toujours été donnée au plus vieux.

M. Dubourg. — Le secrétaire n'est pas nommé.

M. le Maire. — Vous ne savez pas ce que vous dites, c'est une session extraordinaire et le secrétaire est le même que celui de la dernière fois.

Compte administratif de 1900. — M. Debry donne lecture du compte administratif de l'année 1900 : Recettes 221,752 fr. 84. — Dépenses 226 646 fr. 56. — Excédent des dépenses 4.893 fr. 72. — Excédent sur l'exercice précédent : 22.770 fr. 50. — Le reliquat definitif est de 17.876 fr. 78.

M. Dubourg. — Au nom de la minorité, je refuse mon approbation.

M. Dubourg donne ensuite lecture de quelque chose, quoi ? Personne ne peut le dire, on n'y comprend rien, il y a un tas de chiffres, on y dit que les socialistes forment la majorité de la Commission des finances et que les notes des fournisseurs sont majorees.

M. Lecrenier. — Vous avez fait des progrès depuis la dernière fois.

M. Dubourg. — On veut nous faire avaler des faux.

M. Duforest parle aussi.

M. Lecrenier répond : Vous devriez vous taire, vous n'y comprenez rien.

M. Debry. — Je mets aux voix.

M. Dubourg, — Plainte sera déposée au Préfet.

La majorité adopte le compte administratif.

(A suivre).

Dans les postes. — M. Georges Descamps, facteur, faisant la tourné 4, quitte Croix pour être employé comme gardien au bureau central de Tourcoing. Il sera remplacé par M. Hainaud, fils d'un douanier retraité de Lens.

Accidents de travail. — Chez MM. Isaac Holden et Cie, M. Jules Corbisier, âgé de 48 ans, journalier, demeurant à Croix, a reçu une balle de laine sur le coude. Il en résulté une contusion.

WASQUEHAL

Descente du parquet. — L'amant de Pharaïlde Devos, Théophile Minjauw, âgé de 27 ans, domestique à la *ferme Duthois, qui avait* été écroué par ordre du parquet, a été mis en liberté hier matin, après interrogatoire de M. Bossard, commissaire de police.

M. Bossard a également entendu un autre domestique de la ferme Duthoit, Declercq Théophile, âgé de 27 ans.

La personne qui a écrit à M. Bossard, à propos de Pharaï de Devos, domestique de la ferme Callens, est priée de citer les noms qu'elle s'offre de divulguer.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 28 juin

Le Conseil s'est réuni hier soir en séance extraordinaire.

La réunion est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Gustave Dron, député-maire.

31 conseillers sont présents.

M. Maurice Cordier, adjoint, indisposé depuis un certain temps, est excusé par le Maire.

M. Henri Loridan est désigné par acclamations pour remplir les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance, 31 mai, qui est adopte, après une sortie de M. Orelio, qui soulève un mince incident auquel prend part M. Quivron.

M. Charles Loridan demande la parole.

M. le Maire lui demande s'il a des observations à présenter sur le procès-verbal.

M. Charles Loridan répond que c'est pour un fait personnel.

M. le Maire. — En ce cas je n'ai pas à vous donner la parole et nous allons aborder l'ordre du jour.

M. Ch. Loridan. — Alors dans ce cas je n'ai plus qu'à me retirer et il fait le simulacre de se lever.

M. Orelio lui crie : Reste ! reste !

Et M. Loridan reste.

Chemins vicinaux

Le Conseil, sur le rapport du Maire fixe les ressources à affecter à l'entretien des chemins vicinaux en 1902 et qui s'élèvent à 60.963 fr. 79 dont l'emploi est par avance déterminé ou à déterminer.

Il est ensuite fait état du reliquat des ressources de 1900 qui est de 44.072.69 ainsi que l'emploi du reliquat.

M. Charles Loridan demande la parole. Il se plaint que le rapport a été distribué trop tard et qu'il n'a pas pu l'étudier.

Les conclusions sont adoptées.

Nouvelle organisation du service de l'ébouage

M. le Maire donne lecture de l'intéressant rapport suivant sur la nouvelle organisation à adopter pour le service de l'ébouage.

Messieurs,

Vous avez pu constater depuis plusieurs années, les défectuosités de notre service d'enlèvement des immondices et de nettoiement de la voie publique.

Par suite de l'insuffisance du nombre des tombereaux mis en circulation, cet enlèvement doit s'exécuter toute la journée et bon nombre de quartiers ne peuvent être desservis que tardivement, parfois vers le soir.

Un pareil état de choses est profondément regrettable dans une ville réputée à juste titre pour sa propreté, et nos concitoyens sont en droit de se plaindre que la diligence du service municipal de l'ébouage soit si peu en rapport avec les peines qu'il se donne pour assurer la salubrité des chaussées et trottoirs qui bordent leurs habitations.

Nous dirons notre pensée tout entière en ajoutant que si la police se montre, à bon droit, très stricte et exigeante vis-à-vis des riverains, en ce qui concerne le balayage des rues, il est légitime que l'Administration, de son côté, s'astreigne à l'obligation qui lui incombe de procéder régulièrement à l'enlèvement des ordures ménagères. Or, cette opération ne peut être complète et efficace, que si elle est effectuée dans un court délai après leur mise en tas sur les chaussées, pour éviter leur dispersion, leur éparpillement par la circulation des chevaux et voitures.

Il n'est pas bon non plus que les trottoirs de certaines rues soient encombrés pendant toute une journée par les caisses à ordures ménagères qui sont aussi désagréables à la vue que gênantes pour la circulation des piétons.

Ce n'est pas au moment, où pour répondre aux vœux de la population, l'Administration municipale se préoccupe d'exiger la mise en parfait état de mise en viabilité des trottoirs, conformément aux prescriptions du règlement de la voirie, qu'elle serait excusable de faire preuve de négligence dans le fonctionnement d'un service aussi important.

Nous ne recherchons pas les causes d'insuffisance de notre organisation actuelle, dont la principale réside dans le développement exceptionnel du réseau de nos voies urbaines par suite de la transformation de certains quartiers qui, en quelques années, se sont couverts de constructions ; ce qui importe, c'est que l'enlèvement des ordures ménagères et des dépôts qui sont faits sur les chaussées, soit opéré rapidement et régulièrement.

Aussi, nous ne doutons pas que le Conseil municipal, fidèle interprète de la volonté des habitants de Tourcoing, ne donne son approbation entière aux mesures que nous vous proposons de prendre. Ces mesures sont de deux sortes :

1° Les unes visent les obligations imposées aux habitants qui ne supportent pas, comme dans beaucoup de villes, une taxe de balayage que nous n'éprouvons nullement le besoin de leur imposer, et peut-être, cependant, y aurait-il lieu de fournir à ceux de nos concitoyens qui le désireraient, a possibilité de se libérer de l'obligation d'assurer la propreté des trottoirs et chaussées, moyennant le paiement d'une somme à determiner qui serait appelée *taxe facultative de balayage*. Cette faculté est accordée par le reglement de voirie de Roubaix: elle n'est pas exempte d'inconvénients et meritera un examen approfondi de la commission de la voirie à laquelle nous vous demandons de renvoyer l'étude de c t e question.

Vous n'avez pas manqué de vous rendre compte aussi de l'état défectueux des boîtes à ordures ménagères déposées sur les trottoirs. Sans exiger que ces boîtes soient d'un modèle uniforme reglementaire, comme cela se pratique dans maintes villes, vous ne pouvez méconnaître l'intérêt qu'il y a, pour la facilité du deversement de leur contenu dans les tombereaux, à ce que ces boîtes soient résistantes et aisement maniables.

C'est une deuxième question dont sera saisie la Commission de la voirie. 2° Les autres mesures, qui regardent la ville, ont trait à la rapidité et à la régularité du service de l'ébouage.

De l'examen auquel s'est livrée l'administration municipale il ressort que les 10 tournées organisées pour desservir notre vaste territoire, ne suffisent pas à assurer l'enlèvement des boues et ordures ménagères dans la matinée, c'est-à-dire de 7 heures en été ou 7 heures et demie en hiver, jusqu'à 11 heures et demie. Pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'organiser 16 tournées au lieu de 10, les explications qui vont suivre, vous éclaireront à ce sujet.

Il y a actuellement 14 chevaux en service, dont 10 occupés aux tournées régulières d'enlèvement, 1 pour le curage des égoûts, 1 pour le nettoyage des cuvettes et raverdoirs et 2 pour les services divers : arrosage mécanique, tournées supplémentaires.

Quant au matériel, il comprend :

14 tombereaux en bois, d'une contenance de 2m.700
3 id. en fer id. 1m.750
2 tombereaux en bois à bascule.
1 tombereau en fer à bascule.

Les relevés des tombereaux d'immondices enlevés chaque jour donnent une moyenne de 42 (45 en hiver et 43 en été).

Nous ne comptons pas dans ces chiffres les 5 ou 6 tombereaux contenant les résidus de curage d'egoûts, de cuvettes, et les produits du balayage mécanique des places et rues.

Dans l'organisation projetée des 16 tournées, chaque cheval pourrait faire en une matinée 2 ou 3 chargements, suivant l'étendue du parcours, M. le Directeur de la voirie, estime que 12 nouvelles tournées comprendraient 3 chargements avec transport au dépôt des boues et les 4 autres n'en comprendraient que 2, soit une moyenne de 44 tombereaux par jour, non compris la vidange des egoûts et raverdoirs qui se ferait l'après-midi ; de même que l'enlèvement des balayages mécaniques. Le service serait donc largement assuré pour le moment.

Nous avons à voir maintenant dans quelle mesure il est nécessaire pour mettre ce projet en exécution, d'augmenter le nombre des chevaux, des tombereaux et des ouvriers qui les accompagnent (conducteurs et chargeurs).

Le budget primitif de 1901 a prévu l'entretien de 15 chevaux (il n'y en a actuellement que 14 en service).

L'organisation nouvelle en exige 17 dont un de réserve.

Il manquera aussi quelques tombereaux, si l'on ne veut pas être obligé d'utiliser d'une manière courante le materiel en fer, qui est moins commode.

Du reste, nous avons prié M. le directeur de la voirie d'étudier un type de tombereau moins lourd qui est en usage aujourd'hui, tout en présentant une capacité au moins égale, de manière à pouvoir employer des chevaux moins forts, qui coûteront moins cher comme achat et comme entretien.

Quant au personnel, il comprend maintenant 32 ouvriers dont 20 conducteurs et chargeurs occupés à l'enlèvement, les autres aux divers services déjà énumérés, outre les 2 préposés à la garde d'écurie et les 5 *employés aux rangements et triage du dépôt*. Notre organisation nouvelle en exigera 36 dont 16 chargeurs, 16 conducteurs, 1 homme de reserve, 1 garde d'écurie et 2 hommes au dépôt pour surveiller l'enlèvement des fumiers, trier les verres, ferrailles, débris de vaisselle, etc. La mise en tas serait faite principalement par les chargeurs et conducteurs.

Tel est l'emploi du temps projeté pour la matinée sous réserve des modifications de détail dont l'expérience démontrerait la nécessité.

Comment seront utilisés le personnel, les chevaux et le matériel dans l'après-midi ? C'est ce qu'il nous reste à indiquer. Une partie sera employée pendant environ 3 heures au curage des égoûts et cuvettes, au balayage mécanique, aux arrosages de l'été, à *l'enlèvement des neiges et boues durant l'hiver.*

L'achat d'une deuxième balayeuse mecanique nous paraît aussi des plus utiles et nous proposons au conseil de le prévenir.

Mais tout cela ne suffirait pas à occuper la totalité du personnel et des chevaux. Il sera facile d'y pourvoir en reservant au service de l'ébouage la plus grande partie des transports de écorces, pavés et matériaux divers que la ville a été obligée jusqu'ici de confier à des entrepreneurs ou voituriers.

Il y a là une économie d'environ 5000 fr. à faire laquelle compenserait en partie les nouvelles charges annuelles que nous allons nous imposer. On peut les chiffrer comme suit :

Nourriture, ferrage de 2 chevaux supplémentaires 2.600 fr.
Salaire de 4 ouvriers 5.200 »
Supplément pour entretien de matériel d'usure des chevaux 200 »
Total 8.000 fr.

L'excédent des dépenses à inscrire au budget de chaque année ne serait donc, si l'on peut faire l'économie d'environ 5000 francs de transports, que de 3.000 francs, c'est à dire une somme bien minime en comparaison des améliorations apportées au fonctionnement du service de l'ébouage.

Pour que cette organisation puisse être mise en application immédiatement, il y a lieu de prévoir — c'était la conclusion de toutes les considérations qui précèdent — au budget supplémentaire de 1901, les sommes ci-après :

Frais de 1er établissement :
Acquisition de 2 chevaux Fr. 2.500
Acquisition d'une balayeuse mécanique 1,566
Frais d'entretien pendant 6 mois
Nourriture et ferrage de 2 chevaux 1.300
Salaire de 4 ouvriers 2.600
Supplément pour entretien du matériel 100
Total Fr. 8.[illegible]

Ce crédit figure à l'article 122 supplementaire sous la rubrique :

Ebouage, acquisition, renouvellement du matériel, etc...

Nous indiquons pour mémoire l'économie sur les